

Don d'organes

Le don d'organes est le premier acte qui mène à la transplantation.

Actuellement, la pénurie d'organes constitue le frein majeur à la transplantation. Le nombre de donneurs est insuffisant pour permettre de satisfaire les besoins. Il s'ensuit un délai d'attente prolongé qui peut avoir comme conséquence le décès de nombreux patients.

Le formulaire de demande est disponible sur le site suivant:

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/formulairebeldonor.pdf.

Veuillez faire parvenir ce document (l'original) à l'Administration communale, Grand Place, 11 6500
Beaumont